



Suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Secrétariat

1. Dans sa résolution WHA58.4, l'Assemblée de la Santé priait le Directeur général de proposer un programme permettant de suivre les recommandations relatives à la vérification extérieure et intérieure des comptes et prévoyant des délais de mise en oeuvre. A sa quatrième réunion, en mai 2006, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a convenu que les progrès accomplis dans le suivi des recommandations issues des vérifications devaient continuer à être surveillés de près. Le Comité a donc demandé au Secrétariat de l'informer plus spécifiquement de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.¹

2. Le présent rapport de situation porte donc sur l'état d'avancement et sur l'orientation future des efforts du Secrétariat pour suivre la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes. Le rapport précédent sur cette question – soumis au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa septième réunion² – énumérait les principaux outils et les diverses mesures de suivi mises en oeuvre par le bureau du contrôleur pour améliorer le suivi du travail de vérification. A sa neuvième réunion, le Comité est saisi d'un rapport du Bureau des services de contrôle interne³ contenant des précisions sur les progrès accomplis concernant des questions de vérification intérieure des comptes. Le présent document vise donc à fournir un résumé des mesures particulières prises pour donner suite aux recommandations importantes contenues dans le dernier rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.⁴

¹ Document A59/31, paragraphe 6.

² Document EBPBAC7/6.

³ Document EBPBAC9/5.

⁴ Document A61/23.

MESURES PRISES

3. Dans son rapport à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,¹ le Commissaire aux Comptes a notamment recommandé que des contrôles plus efficaces soient exercés lors de la préparation et du traitement des plans de pays, afin d'éviter d'avoir à apporter un trop grand nombre de modifications aux programmes. Pour donner suite à cette recommandation, certains bureaux régionaux ont renforcé la coordination entre les personnels techniques et leurs homologues dans les bureaux de pays. Ces bureaux régionaux ont également adopté de nouvelles règles administratives, le résultat étant que les changements mineurs apportés aux activités n'ont plus à être consignés dans la mesure où ils n'entraînent pas de modification du budget concerné.

4. Afin de mieux évaluer le temps nécessaire au traitement des ordres d'achat de l'OMS, le Commissaire aux Comptes a recommandé que des échéanciers pour les différentes étapes du processus d'achat soient établis selon la nature et l'urgence de la demande, recommandation qui a été acceptée et mise en oeuvre. Ces informations seront donc recueillies par les services des achats et contrôlées régulièrement par les administrateurs chargés des achats et par le Centre mondial de services. En outre, des accords sur la qualité de services précisant les délais de traitement et le rôle et les responsabilités des personnes concernées seront conclus.

5. En ce qui concerne la coopération financière directe de l'OMS, le Commissaire aux Comptes a recommandé que tout accord de ce type conclu par le représentant de l'OMS devrait inclure systématiquement des conditions et modalités techniques et financières précises. Il a en outre été recommandé que les rapports techniques et financiers ultérieurs que les gouvernements doivent présenter soient contrôlés et que leur conformité par rapport aux exigences du plan de travail soit vérifiée afin d'obtenir les résultats escomptés. Cette recommandation a été acceptée.

6. Plusieurs recommandations contenues dans le rapport du Commissaire aux Comptes concernaient le Système mondial de gestion et plusieurs mesures importantes ont été prises à cet égard. Par exemple, en mai 2008, avant sa mise en service, le Système mondial de gestion a fait l'objet d'une évaluation technique indépendante effectuée par une société internationale spécialisée dans les services des technologies de l'information, et possédant une expérience et des compétences étendues dans le domaine de la planification des ressources en entreprise utilisant le système Oracle. Les efforts entrepris pour tester le Système ont été intensifiés ainsi que cela avait été recommandé. Par exemple, la correction des défauts mis en évidence au cours des tests pratiqués par les utilisateurs a entraîné des modifications des codes et de la configuration, lesquels ont à leur tour été testés avant que la version définitive du Système mondial de gestion ne soit mise en service. La prise en charge des problèmes survenus depuis la mise en service du Système se poursuit.

7. En ce qui concerne un domaine particulièrement important où des améliorations doivent être apportées, cité par le Bureau des services de contrôle interne, à savoir la gestion des risques institutionnels, un certain nombre de commentaires s'imposent. Dans son rapport à la septième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration,² le Bureau a constaté que la gestion des risques restait un point faible à l'OMS. S'il a reconnu la difficulté de la situation découlant des changements apportés aux méthodes de travail au sein du Groupe Administration en prévision de la mise en service du Système mondial de gestion, le Bureau a considéré que les procédures de gestion des risques étaient encore insuffisantes. Le Groupe a indiqué qu'il intégrerait des procédures formelles

¹ Document A61/23.

² Document EBPBAC7/5.

de gestion des risques dans les structures gestionnaires existantes. Or, étant donné que le Système mondial de gestion avait été dès le départ présenté comme le risque majeur pour le Groupe Administration, un rang très élevé de priorités a été accordé depuis à la préparation et à la mise en service du Système, effort qui se poursuit. De ce fait, les observations du Bureau concernant la gestion des risques n'ont jusqu'ici fait l'objet que d'une attention limitée. Afin que des progrès puissent désormais être accomplis dans ce domaine important, un consultant doit être engagé pour aider à mettre en place des procédures de gestion des risques. Toutes les candidatures ont maintenant été reçues et sont actuellement examinées.

MESURES A PRENDRE PAR LE COMITE DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

8. Le Comité est invité à prendre note du présent rapport.

= = =